

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 juillet 2018

LUTTE CONTRE LA FRAUDE - (N° 1142)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF203

présenté par
Mme Cariou, rapporteure

ARTICLE 7

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« dans les conditions prévues au II. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.